



VOUS ALLEZ QUITTER VOTRE ENTREPRISE OU VOUS ÊTES DÉJÀ RETRAITÉ DU GROUPE HACHETTE, D'UNE SOCIÉTÉ DE PRESSE, DE COMMUNICATION, D'ÉDITION...

Vous souhaitez bénéficier d'une complémentaire santé efficace et compétitive au moment de votre départ en retraite ?

La Mutuelle du Personnel du Groupe Matra-Hachette complète sa gamme actuelle et innove pour mettre à votre disposition une nouvelle offre qui vous est spécialement réservée. Un choix est maintenant possible entre deux options, en fonction de vos besoins !



MUTUELLE MATRA-HACHETTE



La « formule R+ », pour + de services et des garanties meilleures !

Formule R

Formule R + nouveau

Hospitalisation

HOSPITALISATION MEDICALE

- Etablissements conventionnés
- Etablissements non conventionnés
- Chambre particulière

HOSPITALISATION CHIRURGICALE

- Etablissements conventionnés
- Etablissements non conventionnés
- Chambre particulière
- Dépassements d'honoraires
- Franchise pour tout acte supérieur à **120 €**

FORFAIT HOSPITALIER

FORFAIT HOSPITALIER EN PSYCHIATRIE

FRAIS D'ACCOMPAGNANT (enfant -12 ans)

TRANSPORT EN AMBULANCE

| |
|---|
| Ticket modérateur |
| Ticket modérateur |
| 31 €/jour (maxi 30 j/an en médecine et 15 j/an en maison de repos) |
| Ticket modérateur |
| Ticket modérateur |
| 46 €/jour |
| 400 €/intervention |
| Frais réels |
| 18 €/jour sans limitation |
| 18 €/jour limité à 90 j/an |
| 100 % F.R. (lit + repas) |
| Ticket modérateur |

| |
|---|
| F.R. durant 180 jours - remboursement S.S. |
| 250 % B.R. |
| 50 €/jour (maxi 60 jours) |
| F.R. durant 180 jours - remboursement S.S. |
| 250 % B.R. |
| 50 €/jour (maxi 60 jours) |
| 800 €/intervention |
| Frais réels |
| 18 €/jour sans limitation |
| 18 €/jour limité à 90 j/an |
| 100 % F.R. (lit + repas) |
| Ticket modérateur |

- Consultations généralistes, spécialistes**
- En cas de dépassements d'honoraires**
- Auxiliaires médicaux, analyses**
- Radiologie** (conventionnés ou non)
- Pharmacie** (médicaments remboursés par la S.S.)
- Orthopédie/prothèse non dentaire**
- Appareillage auditif**

| |
|--|
| 100 % B.R. - remboursement S.S. |
| 120 % B.R. - remboursement S.S. |
| 100 % B.R. - remboursement S.S. |
| 100 % B.R. - remboursement S.S. |
| Ticket modérateur |
| 220 % B.R. - remboursement S.S. |
| Forfait de 430 €/an |

| |
|--|
| 100 % B.R. - remboursement S.S. |
| 250 % B.R. - remboursement S.S. |
| 100 % B.R. - remboursement S.S. |
| 250 % B.R. - remboursement S.S. |
| Ticket modérateur |
| 220 % B.R. - remboursement S.S. |
| Forfait de 430 €/an |

Dentaire

SOINS DENTAIRES

PROTHESE DENTAIRE remboursée par la S.S.

IMPLANTS

ORTHODONTIE

- Remboursée par la S.S.
- Non remboursée par la S.S.

| |
|---|
| 100 % B.R. - remboursement S.S. |
| 240 % B.R. (maxi 915 €/an/pers.) |
| néant |
| 100 % B.R. |
| 61 € |

| |
|---|
| 100 % B.R. - remboursement S.S. |
| 330 % B.R. (maxi 915 €/an/pers.) |
| 10 % PMSS/an/pers. |
| 100 % B.R. |
| 61 € |

Optique

- Verres, montures ou lentilles non remboursées par la S.S.
- Lentilles remboursées par la S.S.

| |
|----------------------------|
| forfait de 200 €/an |
| 325 % B.R. |

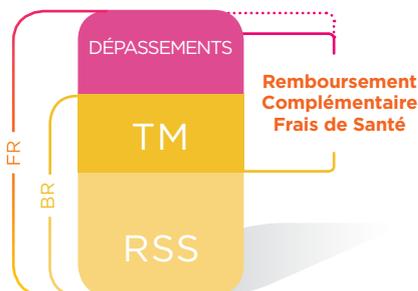
| |
|----------------------------|
| forfait de 400 €/an |
| 500 % B.R. |

- Chambre particulière en maternité**
- Ostéopathie**
- Aide ménagère (si accord de la C.N.A.V.T.S.)**
- Garanties spécifiques**
- Pour les enfants de moins de 5 ans**

| |
|---|
| 31 €/jour |
| 20 €/consultation (2 par an) |
| 3 €/heure |
| > Remboursement intégral des dépenses d'honoraires pour consultations, visites, indemnités kilométriques, radios, actes en AM, chirurgie (honoraires uniquement) |
| > Remboursement intégral des dépenses engagées pour optique (verres et montures), orthopédie, transport en ambulance, forfait journalier, chambre particulière, lit et repas accompagnant en hospitalisation médicale |

| |
|---|
| 31 €/jour |
| 20 €/consultation (2 par an) |
| 3 €/heure |
| > Remboursement intégral des dépenses d'honoraires pour consultations, visites, indemnités kilométriques, radios, actes en AM, chirurgie (honoraires uniquement) |
| > Remboursement intégral des dépenses engagées pour optique (verres et montures), orthopédie, transport en ambulance, forfait journalier, chambre particulière, lit et repas accompagnant en hospitalisation médicale |

➤ Quelle est la structure des dépenses et remboursements ?



Le remboursement de la mutuelle ne prend pas en charge

- Les actes hors nomenclature
- La majoration du ticket modérateur hors parcours de soins
- Les dépassements d'honoraires hors parcours de soins

➤ Quelles sont les personnes concernées ?

- Les retraités du Groupe Hachette adhérents ou non à la formule R
- Les futurs retraités du Groupe Hachette
- Les retraités ou futurs retraités d'une société de presse, de communication, d'édition...

➤ Quelques définitions

F.R. (frais réels) : frais réellement engagés.

B.R. : c'est la Base de Remboursement ou la base à partir de laquelle est calculé le remboursement des frais de santé par la Sécurité sociale (S.S.).

Ticket Modérateur : différence entre la base de remboursement (BR) et le remboursement de la Sécurité sociale.

PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) : base retenue pour le calcul de certaines prestations. Le Plafond Mensuel de la Sécurité sociale pour 2014 est de 3 129 €.

Le remboursement réel de la S.S. est calculé selon un taux de remboursement appliqué sur la BR.

Dépassements d'honoraires : fraction des honoraires excédant la BR prise en compte par la S.S. pour le calcul des prestations. Ils ne sont pas remboursés par la S.S.

➤ Qui sont les bénéficiaires de la formule que vous reprenez ?

- **Votre conjoint** bénéficiant d'un régime de Sécurité sociale (régime général, régime des Travailleurs Non Salariés...)
- **Votre concubin** (ou pacsé) sous réserve d'une attestation sur l'honneur de vie commune, le concubin bénéficiant d'un régime de Sécurité sociale (régime général, régime des Travailleurs Non Salariés...)
- **Vos enfants**, et s'ils vivent au foyer, ceux de votre conjoint ou concubin :
 - à charge au sens de la Sécurité sociale,
 - âgés de - de 26 ans, poursuivant leurs études secondaires ou supérieures entraînant ou non l'affiliation au régime de Sécurité sociale des Etudiants, sous réserve qu'ils n'exercent pas d'activité rémunérée pendant plus de 3 mois,
 - âgés de - de 26 ans, sous contrat de qualification, formation en alternance ou en apprentissage,
 - percevant les allocations prévues par la loi du 30 juin 1975 sur les personnes handicapées

➤ Exemples de remboursements

| ACTES MÉDICAUX | Frais réels | Base remboursement Sécurité Sociale | Remboursement Sécurité Sociale | Remboursement Mutuelle Matra Hachette | | Votre reste à charge | |
|--|-------------|-------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|------------|----------------------|------------|
| | | | | Formule R | Formule R+ | Formule R | Formule R+ |
| Consultations et visites généralistes | 23,00 € | 23,00 € | 16,10 € | 6,90 € | 6,90 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Consultations et visites spécialistes avec dépassements d'honoraires | 60,00 € | 23,00 € | 16,10 € | 11,50 € | 41,40 € | 32,40 € | 2,50 € |
| Prothèses dentaires Inlays Core | 500,00 € | 122,55 € | 85,79 € | 294,12 € | 404,42 € | 120,09 € | 9,79 € |
| Optique - Monture et verres | 410,00 € | 7,42 € | 4,45 € | 200,00 € | 400,00 € | 205,55 € | 5,55 € |
| Hospitalisation - frais de séjour (établissement conventionné) | 800,00 € | 640,00 € | 640,00 € | 0,00 € | 160,00 € | 160,00 € | 0,00 € |

➤ Taux de cotisations

| | Formule R | Formule R+ |
|--|-------------|-------------|
| Cotisation nouvel adhérent | 3,62 % PMSS | 4,72 % PMSS |
| Cotisation conjoint, concubin ou pacsé | 1,71 % PMSS | 3,42 % PMSS |
| Cotisation enfant | gratuit | gratuit |

➤ Quels sont nos « + » ?

✓ Une offre compétitive et innovante

- Un taux de cotisation unique à l'adhésion
- Un tarif viager qui n'évolue pas en fonction de l'âge
- Un paiement mensuel possible et à la suite du versement de la pension de retraite
- Une garantie assistance intégrant de nouveaux services
- Un accès prioritaire au programme « Priorité Santé Mutualiste »
- Pas de questionnaire médical à l'adhésion
- Aucun délai de carence (si vous étiez précédemment couvert par le régime collectif ou par une autre complémentaire santé)

🛡️ Une solidité et pérennité reconnue

- Un accompagnement des entreprises du Groupe Hachette depuis 1946
- Une solidarité forte entre les adhérents
- Des réserves financières supérieures aux obligations légales
- Une gestion transparente par des administrateurs élus par les adhérents

🗨️ Une équipe de proximité, à votre écoute et réactive

- Un accueil téléphonique personnalisé et un interlocuteur unique dédié
- Un traitement des devis et demandes de prise en charge en 24 heures
- Un remboursement de vos dépenses de santé dans les 5 jours ouvrés
- Une gestion au quotidien qui s'inscrit dans la continuité du régime collectif précédent
- Un accès dématérialisé, sécurisé, personnalisé et gratuit pour consulter vos décomptes de santé sur www.mutagora.fr
- Un accès facilité au tiers-payant sans convention particulière avec les professionnels de santé

➤ Pour toute demande d'adhésion, n'hésitez pas à nous contacter :

MUTUELLE MATRA-HACHETTE
22, rue René Coche 92175 VANVES Cedex
Tel. : 01 41 90 12 70 - Fax : 01 41 90 12 77
E-mail : mmh@fmp.fr

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Pour changer de formule et passer du régime R au régime R+ pour des garanties meilleures, rien de plus simple :

Prenez contact par téléphone ou par courrier et nous vous adressons un bulletin d'adhésion. Les nouvelles garanties prennent effet le 1^{er} du jour du mois qui suit votre demande.

➤ Une adhésion en toute simplicité

Nous vous adressons un bulletin d'adhésion à nous retourner complété, accompagné de votre RIB et d'une copie de votre attestation de carte vitale. Votre adhésion est à réaliser **au plus tard dans les 6 mois** qui suivent votre départ en retraite. Elle prendra effet au 1^{er} jour du mois suivant la date de votre choix.

➤ Zoom sur la Garantie « Enfant santé plus »

A partir de leur majorité, vos enfants non scolarisés ne peuvent plus bénéficier de votre couverture santé. Aussi, nous leur proposons une couverture individuelle, adaptée à leurs besoins et leurs moyens financiers particulièrement attractive.

Pour plus d'informations : n'hésitez pas à nous interroger et découvrez la formule « CATEGORIE F » pour vos enfants et petits-enfants majeurs sur notre site internet.